

Acteur Prévention Secours en Transport (activités logistiques ou voyageurs), formation initiale



Objectif(s) :

Améliorer dans la Branche transport, activités auxiliaires et logistique :

- La prévention des risques professionnels (risques routiers, TMS, risques psychosociaux),
- La santé ; l'hygiène ; la qualité de vie et le bien-être au travail,
- Le reclassement des personnes en situation d'incapacité et d'inaptitude. Mieux prendre en compte la question de la « Santé au Travail »
- Dans les parcours vers l'emploi,
- Dans l'accueil des nouveaux embauchés.

Issu des travaux menés par les signataires de la convention, l'INRS et le Comité régional de la formation professionnelle dans le Transport et la Logistique de Bretagne (CRFPTL) et la CARSAT Bretagne, ce document de référence comprend :

- l'étude d'opportunité du dispositif au regard des enjeux de la prévention des risques professionnels,
- l'architecture du dispositif et ses modalités de mise en œuvre,
- le processus de démultiplication du dispositif et le rôle des différents acteurs permettant de déployer les formations vers le plus grand nombre.

Références:

Code du travail art.: L 4121-1 à -3 ; R 4224-15.

(Arrêté 2012-135 du 30/01/2012)

Directive Européenne 2003/59/CE du 15 juillet 2003

Recommandations INRS. (ED 886)

S.A.S. NC Prévention

09 rue La Fontaine 77 000 MELUN Tél: 06 63 15 86 37

SIRET: 832 164 735 00017 R.C.S. MELUN APE: 8559A

S.A.S. au capital de 1 000 euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 77 06350 77 auprès du préfet de région d'Ile de France.

Programme :**JOUR 1 (Prévention) :**

- Présentation du dispositif APS TRL – TRV
- Un constat (les chiffres)
- Classement des accidents avec arrêts
- Les enjeux humains
- Les enjeux financiers
- Les enjeux règlementaires
- Les acteurs de prévention internes et externes
- Connaître le mécanisme de l'accident
- Connaître le mécanisme d'apparition du dommage
- Situation dangereuse
- Les principaux risques de la profession
- Le travail réel
- Les 3 composantes de l'homme au travail
- Le squelette
- Les muscles
- Travail dynamique / travail statique
- Les articulations
- Le système nerveux
- La colonne vertébrale
- Les vertèbres
- Les limites du poignet et du coude
- Les limites des épaules
- Les limites du cou et du dos
- Les limites de l'homme au travail
- Le squelette, accidents rencontrés
- Le squelette, maladie rencontrée
- Pathologies associées aux articulations
- Les ligaments
- Les tendons
- Pathologies associées aux tendons
- Pathologies associées aux muscles

Programme :

- Douleurs nerveuses et musculaires
- Pathologies associées aux vertèbres et à la moelle épinière
- Facteurs aggravants
- Les accidents du travail
- Les maladies professionnelles
- Tableau des maladies professionnelles
- Paramètres de l'activité de travail, H.O.T.
- ITAMAMI

JOUR 2 (SST) :

- Situer le cadre juridique de l'intervention
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Examiner la(les) victime(s) pour décider la mise en œuvre de l'action choisie
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Programme :

JOUR 3 (Prévention) :

- Fiche d'observation et d'analyse d'une situation dangereuse
- Les principes généraux de la prévention
- Se protéger en respectant les principes de base d'éducation pour la santé